

Module : Droit général				Code	
				ING-1-S1-P4	
Période	Semestre 1	Volume horaire	21	ECTS	2

Responsable	Sarra Bousnina	email	sarра.bousnina@sesame.com.tn
Equipe pédagogique	Sarra Bousnina		

1. Objectifs de Module (Savoirs, aptitudes et compétences)

Ce module porte sur l'acquisition des savoirs et savoir-faire fondamentaux en droit général.

Acquis d'apprentissage :

A la fin de cet enseignement, l'élève sera capable de :

- Faire acquérir les principes généraux du droit en leur permettant de comprendre la logique juridique à travers certains principes de bases (**C9.1**)

2. Pré-requis (autres UE et compétences indispensables pour suivre l'UE concernée)

3. Répartition d'Horaire de Module

Intitulé de l'élément d'enseignement	Total	Cours	TD	Atelier	PR
Module : Algorithmique et Structures de données	21	10	11	0	0

4. Méthodes pédagogiques et moyens spécifiques au Module

(pédagogie d'enseignement, ouvrages de références, outils matériels et logiciels)

- Méthodologie de travail : projection des diapositives du cours, Travaux dirigés, Travail collaboratif.
- Outils et matériel pédagogiques : Vidéoprojecteur

5. Contenu (Descriptifs et plans des cours / Déroulement / Détail de l'évaluation de l'activité pratique)

Durée allouée

Module : Droit général

Séance 1 :

Chapitre 1 : Les caractéristiques de la règle de droit

- Règle abstraite/ générale
- Règle permanente
- Règle obligatoire
- Distinction de la règle de droit d'autres règles de conduite

Cours 2H

TD 1H

Séance 2 :

Chapitre 2 : Les sources de la règle de droit

- Les sources directes
- Les sources indirectes

Cours 2H

TD 1H

Séance 3 : La force obligatoire de la règle de droit	Cours 	3H
Séance 4 : TD	TD	3H
Séance 5 : Les sources d'interprétation de la règle de droit Introduction	Cours	3H
Séance 6 : Classification des droits subjectifs	Cours	3H
Séance 7 : TD	TD	3H

6. Mode d'évaluation de Module(*nombre, types et pondération des contrôles*)

<i>Eléments d'enseignement</i>	<i>Coeff</i>	<i>DS</i>	<i>EX</i>	<i>TP</i>	<i>PR</i>
Module : Droit général	1	40%	60%		

Pour valider le module, les étudiants passeront un examen dont le coefficient est de 60% et un DS dont le coefficient est de 40% .

La durée de tous les examens (Examen, DS...) est de 1h30.

Le DS est planifié durant la semaine 4 et testera les connaissances acquises.

Quant à l'examen, il est planifié après l'écoulement des 7 semaines et portera sur toutes les thématiques enseignées tout au long les 21 heures.

Le module est validé si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égal à 10 sur 20.